

LA TRÈS RICHE IDÉE DES COMMUNES FORESTIÈRES



d'emplois, non délocalisables.

Cette initiative est heureuse pour la Terre. Une forêt davantage exploitée sera davantage replantée, voire étendue. Autant de pousses productrices de chlorophylle, capteuses de carbone. Un bois local utilisé sur place évite, d'autre part, les transports, le recours aux énergies fossiles.

Cette initiative s'accorde enfin avec l'objectif fixé à la fin de l'été par Jean-Marc Ayrault, Premier ministre : ramener à zéro dans les cinq ans le déficit commercial de la France, hors énergie. Hors énergie, le bois est le premier poste de ce déficit, pour plus de 6 milliards d'euros. Le Premier ministre a, certes, insisté sur le développement des exportations. Limiter les importations, par exemple de bois, produit un effet similaire.

Le programme de la FNCOFOR rencontrera d'inévitables obstacles. Si nos industries achètent tant à nos voisins allemands, autrichiens, scandinaves, c'est parce que ceux-ci ont su, les premiers, proposer des bois de haute qualité, et standardisés. Et développer les groupes de pression qui vont avec. L'industrialisation le nécessitait. Tout comme le développement de la construction bois nécessite des produits de plus en plus industrialisés.

Nos voisins ont imposé leurs standards parce que leurs filières forêt-bois étaient bien réelles, et parce que leurs massifs forestiers

La Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR) vient d'engager ses adhérents dans le programme « 100 constructions publiques en bois local ». Ce programme, officiel depuis septembre, s'avère opportun et bienvenu. La propriété forestière communale est une puissance : onze mille communes (sur 36 000 en France) possèdent une forêt, de 37 ares pour la plus modeste, à plus de 6 000 hectares. Cinq mille communes adhèrent, via des associations régionales, à la FNCOFOR. Ensemble, les forêts communales couvrent 2,7 millions ha, le sixième de la forêt française, vendent 6,5 millions m³ de bois par an. L'initiative de la fédération est triplement bien venue.

Pour les communes forestières elles-mêmes. Nombre d'entre elles tirent un revenu substantiel de leur exploitation. Un bois mieux valorisé, principalement en construction plutôt que pour l'industrie ou l'énergie, est d'un meilleur rapport. Ces communes y gagneront. L'emploi local de bois local est aussi gage de création de richesse et

présentaient une homogénéité d'essences.

La forêt française est bien différente, riche d'une grande variété, hormis les landes de Gascogne, seul massif planté, d'ailleurs à des fins industrielles, et des replantations ici ou là. Les vieilles maisons en Alsace, en Champagne, au Pays basque, en Bretagne, en Normandie, en Picardie, en Savoie, en témoignent : le charpentier ne cherchait pas à adapter le bois à son travail ; il adaptait ses constructions au bois présent sur place. N'opposons pas l'artisan charpentier au constructeur industriel : la croissance promise au bois dans la construction laisse du soleil à chacun.

Dix-huit projets ont déjà été présentés à la fédération dans le cadre du programme « 100 constructions publiques en bois local ». Trois constructions sont achevées ou sur le point de l'être : une en cèdre du Liban (du mont Ventoux), une en hêtre, la troisième en sapin. Les communes ont fourni le bois, abattu, transformé, traité, travaillé sur place. L'imagination et l'effort ont été le prix du succès. ■